

Marne-la-Vallée adopte la charte de qualité environnementale pour ses zones d'activités

Noisiel, le 26 février 2007 – Soucieux de maîtriser au maximum les impacts sur l'environnement de leurs futurs aménagements, les Conseils d'administration d'EPAMARNE et d'EPAFRANCE ont décidé que la création de toute zone d'activités sur Marne-la-Vallée devrait désormais être accompagnée d'une charte de qualité environnementale. Le 08 janvier dernier, deux premières chartes ont été signées pour les zones d'activités économiques des ZAC du Chêne Saint Fiacre à Chanteloup-en-Brie et de Lamirault-Collégien à Collégien. D'autres devraient suivre dans les prochains mois.

La mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale est une des pratiques opérationnelles traduisant les principes de développement durable sur Marne-la-Vallée. La charte de qualité environnementale rappelle les principes de développement durable et donne des recommandations ou fixe des exigences à suivre par les preneurs et leurs entreprises, l'aménageur et le gestionnaire des espaces publics dans différents domaines.

Deux premières chartes de qualité environnementale ont été signées le 08 janvier dernier par M. Chartier, Président de la **CAMG** et par M. Weiss, Directeur général d'**EPAMARNE**. Il s'agit d'une démarche volontariste qui repose sur la participation active des acteurs locaux et des entreprises. Les principaux objectifs sont de :

- gérer de façon qualitative et cohérente le territoire ;
- développer la notion de partenariat local ;
- inciter les entreprises à intégrer une démarche environnementale.

Elles sont annexées aux actes de vente signés avec les entreprises qui s'engagent à la respecter et à la faire respecter, le cas échéant, par leurs locataires. Elles sont également annexées aux baux commerciaux.

Intégration dans l'environnement proche

La charte regroupe les mesures nécessaires à l'intégration environnementale de la zone d'aménagement (ZA) dans son environnement proche. Elle traite en particulier de l'harmonie du grand paysage, des transitions entre les milieux naturels et urbanisés, de la valorisation du patrimoine, de la gestion de l'eau, des modes de transports propres, silencieux et économes en énergie.

Eco-construction et qualité environnementale du bâti

Les mesures pour minimiser les nuisances de chantier vis-à-vis du voisinage comme des personnels pendant les opérations de construction et de « déconstruction » des ouvrages sont comprises dans la charte. Elle prévoit également de limiter les ressources consommées et les pollutions émises tout au long du cycle de vie du bâtiment, d'assurer la pérennité de la qualité environnementale de la ZA tout au long de son évolution et vise, par le choix des matériaux et de leur mise en œuvre, à la santé et la qualité des ambiances des occupants.

Qualité environnementale de l'activité

Des orientations pour prendre en compte l'environnement dans les processus de production et de management, maîtriser les coûts et améliorer les performances environnementales de l'entreprise sont préconisées. Des outils de sensibilisation et de formation des personnels à la qualité environnementale et au développement durable, sont également inclus.

Contrôle des impacts d'activité

L'impacts des activités sur l'environnement sont pris en compte, en distinguant les problèmes de l'exploitation courante de celles des situations de crise. La charte traite à la fois de la maîtrise des consommations des ressources (énergie, eau...) et de la réduction des effluents tant gazeux que solides et liquides. Une bonne gestion des déchets, avec une réduction de leur production à la source, une limitation des nuisances liées à leur stockage, ainsi qu'une valorisation optimale, est également prévue.

S'agissant des situations de crise, la charte vise à maîtriser les risques industriels, à assurer la sécurité des personnes dans et en dehors des établissements, ainsi qu'à limiter les impacts des accidents sur l'environnement.

A propos des établissements publics EPAMARNE / EPAFRANCE

EPAMARNE (créé en 1972 – en charge des secteurs I, II et III) et EPAFRANCE (créé en 1987 – en charge du secteur IV) sont deux établissements publics d'aménagement chargés par l'Etat d'une Opération d'Intérêt National consistant à faciliter l'aménagement et impulser le développement de Marne-la-Vallée.

Leur action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec de multiples acteurs à commencer par les collectivités locales. Ils interviennent dans tous les domaines de l'aménagement urbain : bureaux et activités, logements et équipements publics, réseaux routiers et espaces verts...

Ces interventions prennent des formes multiples : conception des projets et pilotage de leur mise en œuvre, lancement d'études et programmation des financements, réalisation de travaux et accompagnement des collectivités locales, commercialisation de terrains et promotion du territoire.

A propos de Marne-la-Vallée

Marne-la-Vallée compte parmi les cinq « villes nouvelles » créées en région parisienne à la fin des années 1960. D'une superficie totale de 15 214 hectares, elle est composée de 26 communes, réparties en 4 secteurs urbains (Porte de Paris, Val Maubuée, Val de Bussy et Val d'Europe), sur 3 départements. Sa population globale atteint, en 2005, 274 000 habitants et le nombre d'emplois est de 125 000 environ.

A propos de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire :

Créée en 2001, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire comprend aujourd'hui 13 communes (Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault des Vignes, Pomponne, Thorigny, Dampmart et Carnetin). Ces projets portent essentiellement sur la revalorisation des espaces naturels et du patrimoine, le développement d'une activité agricole pérenne et économiquement viable, la dynamisation des actions économiques, la maîtrise de l'habitat et la réalisation d'équipements publics accessibles à tous.

Contact presse :

Mathilde Charpentier
Directrice de la Communication
EPAMARNE / EPAFRANCE
Tél. : 01 64 62 45 84 - Fax : 01 64 62
m.charpentier@epamarne-epafrance.com
www.marne-la-vallee.com